

ANNEXE

Annexe 1 : Procès-verbal des Consultations publiques

Procès-verbal de la Consultation Publique de Ségou DT

Le 04 Mars 2025 à 13h s'est tenue une consultation publique dans le lieu de la place publique de Ségou DT, une consultation publique relative à l'actualisation du plan d'Action et de Réinstallation du PACRIIR, phase d'identification des sites de rélocalisation. Cette rencontre était placée sous le leadership de Sita Traoré, chef de village de Ségou DT. Elle regroupait plusieurs participants (voir liste de présence en annexe du rapport). Après les présentations des uns et des autres, la séance a été déclarée ouverte.

Ngolobilé Sanogo: Assistant consultant

Bonjour à tous ici présents. Notre mission ici chez vous aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du plan d'Action et de Réinstallation du PACRIIR, phase d'identification des sites de rélocalisation. Pour rappel, c'est pour la continuité des études environnementales et sociales qui ont été réalisées en fin Novembre 2024. L'objectif global de la présente rencontre est d'échanger avec les autorités locales et les personnes qui sont affectées par les travaux d'aménagement de la route nationale N°1 (maisons résidentielles) suivant les exigences de la Banque Mondiale.

En effet, le Bailleur exige l'identification d'un site de rélocalisation pour les catégories de PAP perdant les maisons résidentielles. Alors d'une manière brève, nous souhaitons connaître vos avis, recommandations et de savoir si toutefois un site est disponible à Ségou DT pour la personne affectée.

(1)

Fomoussa Traoré : Conseiller communal

Mes remerciements à tous ~~surtout~~ à ceux qui ont effectué le déplacement pour venir nous rencontrer. En réalité, nous avons parfaitement compris les explications et ce n'est pas la première fois de tenir une rencontre dans le cadre de ce projet. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous devons au préalable donner la parole à la PAP afin qu'il puisse évoquer son point de vue en ce qui concerne le site de rélocalisation.

Sita Traoré : Chef de village

Avant de donner la parole à la PAP, je tiens d'abord à vous poser une question. Est-ce que le bâtiment sera-t-il démoli en entier ou en partie?

Ngolobile Sanogo : Assistant Consultant

En réponse de cette question, il faudra retenir que la démolition du bâtiment sera faite en entier. C'est la raison pour laquelle, l'obtention d'un site de rélocalisation est obligatoire et cela suivant les exigences de la Banque Mondiale.

Dowolè Traoré : PAP

une équipe d'enquêteur m'ont rapproché en un moment données pour me poser des questions et faire l'évaluation de mon bâtiment. A ce que je constate, mon bâtiment est le seul à être visé dans le village parmi tant d'autres. En effet, nous sommes tous conscients que les terres appartiennent à l'état et il jouisse le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. Mais cependant, je tiens aussi à vous dire que j'ai l'habilité à choisir un site à ma convenance que cela soit clair. Alors, je souhaite que la situation soit réglée avant toute activité de démolition.

NGolobilé Samogo : Assistant Consultant

pour un petit éclaircissement, les biens ont été recensés en considérant une emprise de 20m soit 10m de part et d'autre de l'axe du goudron. c'est juste pour vous dire que nous n'avons pas fait de discrimination à votre égard « du point de vue d'être ciblé parmi tant d'autres ». Il faudra noter que tous les biens seront indemnisés conformément aux exigences du bailleur.

Meoussa Coulibaly : Conseiller villageois

A mon avis, l'acquisition d'un autre site pour le dédommagement des PAP serait vraiment idéal.

Sita Inaoné : chef de village

Je pense que nous avons parfaitement compris les attentes du bailleur. De ce fait, nous souhaitons que vous nous donniez un peu de temps pour chercher un autre site de rélocalisation pour la PAP. Actuellement, le choix du site est un peu compliqué et cela demande vraiment une concertation entre les autorités coutumières et les propriétaires terriens. Après cette concertation, nous pouvons vous donner une réponse.

président de séance
Sita Inaoné
Chef de village

(3)

Procès-verbal de la consultation publique de Diangounté Camara
Le 05 Mars 2025 à 10h s'est tenue une consultation Publique dans la salle de réunion de la mairie de Diangounté Camara relativement à l'actualisation du plan d'Action et de Réinstallation du PACRIER, phase d'identification des sites de rélocalisation. Cette rencontre était placée sous la responsabilité du maire de la commune de Diangounté Camara. Elle regroupait plusieurs participants (voir liste de présence en annexe). Après les salutations d'usages, la séance a été déclarée ouverte.

Sinse Bagayogo :

Bonjour à tous, nous sommes là ce matin pour la continuité des études environnementales qu'on avait entamées depuis le mois d'octobre 2024. La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du plan d'action et de réinstallation du PACRIER, phase d'identification des sites de rélocalisation. L'objectif global de cette mission est venir échanger avec les autorités locales et les personnes qui sont affectées par les travaux d'aménagement de la RN1 (Maisons résidentielles) et cela suivant les exigences de la Banque Mondiale.

En effet, nous voudrions savoir si toutes fois un site de rélocalisation est disponible pour les PAP résidentielles? et nous souhaitons connaître également vos avis et suggestions.

Ousmane Diarra : DGR

de dire

Je salue tout le monde. Comme vient M. Bagayogo, cette mission est une continuité des études environnementales et sociales. Alors, je vais donner la parole au consultant pour plus de détail.

NGolobile Sanogo : Assistant Consultant

Je crois que l'essentiel a été déjà résumé. Nous tenons juste à demander vos avis et recommandations par rapport à la situation de relocalisation. Aussi nous aimerions faire une visite du site avec les autorités locales de Diangante-Camara si c'est disponible.

Djébi Camara : Chef de village

Je tiens à confirmer que le site existe. Alors, les questions liées au site de relocalisation ne feront pas défaut.

Ibrahim Kouté : PAP

Il faut faire l'indemnisation juste et équitable des actifs affectés conformément à la réglementation.

Zaouma Camara : Conseiller villageois

Mes salutations à tous ici présents. Hier, nous avons reçu l'information par le maire qu'une équipe de consultant va venir nous rencontrer pour discuter sur les aspects d'indemnisation des bâtiments résidentiels. En effet, il y a des bâtiments dans l'emprise de la route et nous sommes conscients qu'ils seront démolis dans les jours à venir pour l'agrandissement de la route. Alors, nous souhaitons que ces bâtiments soient compensés d'une manière juste et équitable.

Madi Magassouba : PAP

De toutes les manières, nous sommes derrière la loi. Mais nous souhaitons que les indemnisations se fassent dans les règles de l'art.

Fodé Doucra : PAP

Nous tenons à vous informer que les questions d'indemnités ne feront pas d'handicap car l'importance du projet est inestimable. Alors, il faut diligenter le processus.

Gangana M. Camara : Maire de la Commune de Diangounté-Camara
Je crois que l'essentiel a été évoqué. En conclusion, tous les participants (PAP) ont été d'accord pour la réalisation du projet car ils sont conscients de l'importance de la route dans le développement. Mais cependant, les PAP souhaitent que les indemnités se fassent dans les règles de l'art.



① Procès-verbal de la consultation publique avec les PDS

L'an deux mille vingt-cinq et le 06 mars à 10h30, 35, s'est tenue une consultation publique dans la salle de réunion de la mairie de Sandaré relative à l'actualisation du PACH/Pkare identification des sites de relocalisation. La séance fut présidée par monsieur Seydou Traoré, par la suite la parole fut donnée aux consultants pour faire part de l'objectif de la mission. Après la parole a été donnée à la population. Étaient présents :

Sensé Bagayoko : PACHIR

Amadou Koumare : PACHIR

Ousmane Diarra : DGR

Karamogo Diello : DGR Diéma

Voir la liste de présence

Abraham Doumba : consultant

Bonjour à tous, nous sommes des consultants chargés de faire les études pour le plan d'action et de réinstallation ou relocalisation. Après visite du site de relocalisation, nous avons noté aucune habitation.

Seydou Traoré ; Société Civile

Je salue tout le monde, le site de relocalisation a été choisi depuis plus de 8 ans et connu par les autorités compétentes. D'après les informations, les travaux de buterons après les travaux du site de Diéma mais jusqu'à nos jours nous n'avons pas de suite.

Sega Coulibaly : Syndicat des transporteurs

Je salue toute l'assemblée, le site est choisi et connu par tous depuis longtemps par les autorités compétentes. Ma question est de savoir, à quand débiter les travaux?

Sensé Bagayoko:

Actuellement nous sommes en phase d'étude pour l'octroi d'un financement de la Banque mondiale par contre le souhait c'est de débiter avant la fin 2025.

Ousmane Diarra: DGR

Bonjour tout le monde, comme souligné les consultants c'est un projet d'urgence et nous souhaitons l'implication effective de tous.

Seydou Traoré:

Sandaré est un cercle actuellement et nous ne disposons pas de CSrif ni de médecin (personnels). Nous souhaitons bénéficier d'un Centre de santé à travers ce projet. Pour évacuer un malade par ambulance il faudra dépenser 85 000 F chose qui n'est pas facile pour nous la pauvre population.

Sinsé Bagayoko:

C'est bien noté. Pour ce qui est la réalisation d'un centre de santé relèverait du ministère de la santé. Le projet peut vous appuyer en équipement.

Damar Camara: Jeunesse

Bonjour à tous, je remercie l'assemblée. Nous souhaiterions la construction des salles de dance pour la ville de Sandaré parce que l'effectif est trop aussi la clôture du terrain de football.

(2)

Namadou Konaté : Conseiller chef de village

Pour rendre mes prédécesseurs, je souhaite une demande.
Nous voulons un appui pour ~~construire~~ finir la construction
de notre mosquée.

Seydou Traoré :

Pour la réalisation de la route, par quel tronçon débutera
le travail, tronçon Kages-Sandaré ou Diéma-Sandaré

Ousmane Diarra : DGR

Par le choix du début des travaux c'est à la suite des
études des experts et aussi l'impact du tronçon que se fera le choix.

Kafouné Koulibaly : C.A.F.O

Nous faisons face à un problème d'eau et souhaitons un
appui pour faciliter l'accès à l'eau. Les femmes de ce village
souffrent beaucoup.

Sega Koulibaly : Syndicat de transport

Notre plus grand souhait c'est la réalisation rapide et effective
du site de relocalisation. Ce projet est primordial pour
tous.

Présidé par
Seydou Traoré


PROCES VERBAL DE LA COMMUNE DE SAME DIONGOMA

①

Le 06 mars deux mille vingt cinq à 10h30mn s'est tenue dans la salle de reunion de la mairie une consultation publique relative à l'identification des sites de relocalisation des personnes affectées par le programme du PARR.

Cette consultation publique était placée sous la responsabilité de M^r Boubacar Tayé Diakite, Maire de la commune de Samé Diongoma.

Elle regroupait les 03 personnes ayant des batis dans l'emprise, le chef de village de Samé plantation, le chef de village de Samé oulof, les autorités municipales, les jeunes et les femmes.

Après les salutations et la présentation à tour de table, la parole est donnée au consultant qui situe la rencontre dans son contexte à savoir :

- la perception des parties prenantes sur les résultats du PARR et le choix des sites de relocalisation
- leurs préoccupations et craintes sur les nouveaux site
- les propositions de mesures d'accompagnement des PAP
- les suggestions et recommandations.

Pour la suite, la parole est donnée aux participants.

Boubacar Teure : PAP à Samé plantation

Je me suis pas d'avis favorable avec la compensation en nature. Nous en avons ~~un~~ mauvais souvenir avec d'autres projet. De même l'une de mes inquiétudes est la qualité des matériaux qu'ils vont utiliser. La deuxième inquiétude est la non disponibilité des terres dans la commune.

②

Koussa B Sissoko: PAP de same' plantation
Nous avons hérité ces habitations de nos arrière parents. C'est une propriété commune. La rélocalisation d'une partie de ces bâtis ne serait une division de notre famille. Nous souhaitons être indemnisés en espèce pour mieux emménager le restant de la cour de notre manière.

Salif Diakité: PAP de same' plantation
Je propose comme meilleure solution une compensation en espèce. Nous pourrions en ce moment construire dans l'espace restant de notre parcelle. La commune est en manque de terre disponible suite à la pression urbaine de la ville de Kayes. Toutes les terres sont vendues.

Amoua Toure: Conseiller communal
Cette solution de disponibilité de terres revient à l'Etat et ses partenaires qui doivent s'engager à chercher des terres, les proposer aux PAP. S'ils sont favorables, faire une bonne réhabilitation.

Hamadou Sanogo: PAP, same' plantation
Je demande une compensation en espèce. Des bâtis affectés se trouvent sur une parcelle d'autrui que j'ai loué et je continue à payer la location de la parcelle pour mener mes activités.

Samba Konaté: PAP
Est-ce que mes bâtis seront démolis avant de reconstruire ou s'ils seront reconstruits avant démolition?

N'golobile' Sanogo: Assistant consultant
Démolir avant de construire sera un acte illégal. Si les nouveaux sites seront acquis, la démolition vient après la reconstruction avec des mesures d'accompagnement pour le déménagement.

Sine Sy: PAP

(3)

Nous ne faisons pas confiance à la compensation en nature. Le plus souvent, les habitations construites ne répondent aucune norme de bâti. Mais l'un des handicaps pour cette compensation en nature est la non disponibilité de sites de rélocalisation dans la commune de Samé Diougoma.

Djibril Diop: PAP

J'ai trois magasins dans l'emprise qui me rapportent chaque fin de mois. Rélocaliser ses structures commerciales sera le pire pour moi. Je demande à cet effet que le projet nous rejoigne pour la compensation en espèce qui est meilleure.

Djibril Diallo: Chef de village Samé Ouolof

Je pense qu'il est souhaitable de compenser les PAP en espèce plutôt qu'en nature. De nos jours, il n'y a aucune disponibilité de site que nous pouvons proposer. Toutes les terres sont vendues de longue date suite à la pression urbaine qui s'impose.

M^r Boubacar Laya Diakité: Maire de Samé Diougoma

Je pense que tous les participants ont pris bonne note du message du consultant. Toutes les habitations de part et d'autre de cette route sont appelées à disparaître tôt ou tard car cette route nationale a une emprise de 80m. Mais il est important de signaler la non disponibilité de sites pour accompagner le projet.

Président de séance

Boubacar Laya Diakité

Maire de Samé Diougoma



PROCES VERBAL DE LA COMMUNE DE FALEMÉ ①

Le 07 mars deux mille vingt-cinq à Joghœmn s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie de Falemé la consultation publique relative à l'identification des sites de relocalisation des personnes affectées par le programme PACRIR sur l'axe Kayes - Diboli.

Cette consultation était présidée par M^r Sèkou Soumaré, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Falemé.

Elle regroupait les autorités municipales et coutumières, la CAFo, les jeunes, les PAP et un représentant de la Direction régionale des routes de Kayes.

Après les salutations et le mot de bienvenu, la parole est donnée au consultant pour les détails de l'objet de cette mission qui se résume comme suit :

- la perception des parties prenantes sur le résultat du PAR et le choix des sites approuvés par les PAP;
- les préoccupations et craintes sur les nouveaux sites;
- les propositions de mesures d'accompagnement des PAP;
- les suggestions et recommandations.

Sèkou Soumaré ; 1^{er} adjt au maire
C'est un plaisir pour nous que ces personnes affectées soient accompagnées. Nous tenons à rassurer le PACRIR de la disponibilité des sites de relocalisation. C'est une zone morcelée presque entourée des habitations. L'électricité et l'eau sont à proximité. Seulement que la zone n'est pas contiguë à la route nationale pouvant favoriser leur commerce.

Abdoulaye Soumaré: Chef de village de Diboli.

(2)

Nous avons une disponibilité de terre pour les PAP. Mais leurs avis sur les sites disponibles est le plus important. Il faut noter que ces sites ne sont pas gratuits. Les parcelles dans cette zone coûtent environ 2 à 3 millions de Francs CFA.

Adama Dioullara: PAP

Le bâtis impacté appartient à notre défunt père. Je suis le mandataire des héritiers et nous sommes d'avis favorable pour la compensation en nature. Notre souci c'est d'avoir un site garanti et que la construction réponde aux normes de génie civil.

Nous souhaitons être indemnisés dans un délai raisonnable avant le démarrage des travaux.

Issa Bagayogo: PAP

L'essentiel pour moi c'est d'avoir un toit avec toutes les garanties. Nous sommes conscients de l'importance de ce projet pour le Mali et le Sénégal. Mais je souhaite être dans mes droits les plus absolus avant le démarrage des travaux.

Ibrahim Gbakou: Jeunesse

La compensation en nature est la meilleure. Je demande à la mairie et au chef de village d'appuyer le projet pour l'accès à la terre.

Oumou Traoré: présidente CAFO

Nous en avons un bon souvenir de la compensation en nature. Il y a des projets qui ont l'habitude de relocaliser des PAP qui a été une réussite. Nous accompagnons aussi le PAFIR dans cette logique de compensation en nature.

Sékou Soumare' ; 1er Adjt au Maire

③

Je pense que le message est bien compris par tout le monde.
Nous demandons à tous de bien écouter pour la réussite de ce projet.
Nous avons des parcelles qui pourraient servir comme zone de
recasement pour ces deux personnes ayant des bâtis dans l'empire.

président de séance

Sékou Soumare'

1er Adjt au Maire



Sékou SOUMARE'
1er Adjoint Maire

Annexe 2 : Quelques images illustratives



Rencontre avec la prefecture du cercle de Kolokani



Vue de la consultation publique du village de Segue DT



Focus group avec les PAPs de la commune de Diongounté Camara



Rencontre avec la prefecture de Kayes



Vue de la consultation publique à Diboli



Focus group avec la CAFO Diboli

Annexe 3 : Cartes des sites de relocalisation des PAPs

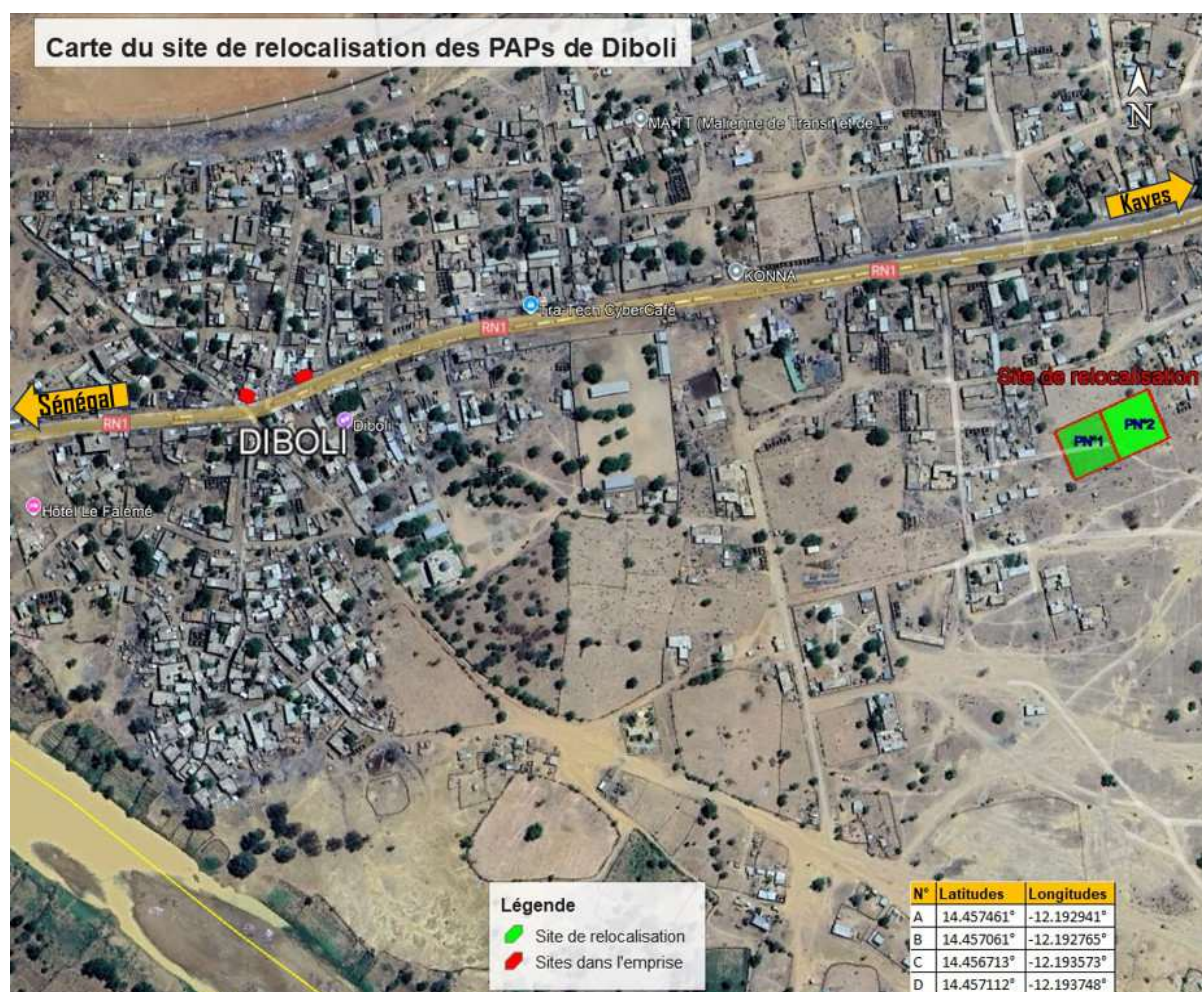


Figure 1 : Carte du site de relocalisation des PAPs de Diboli

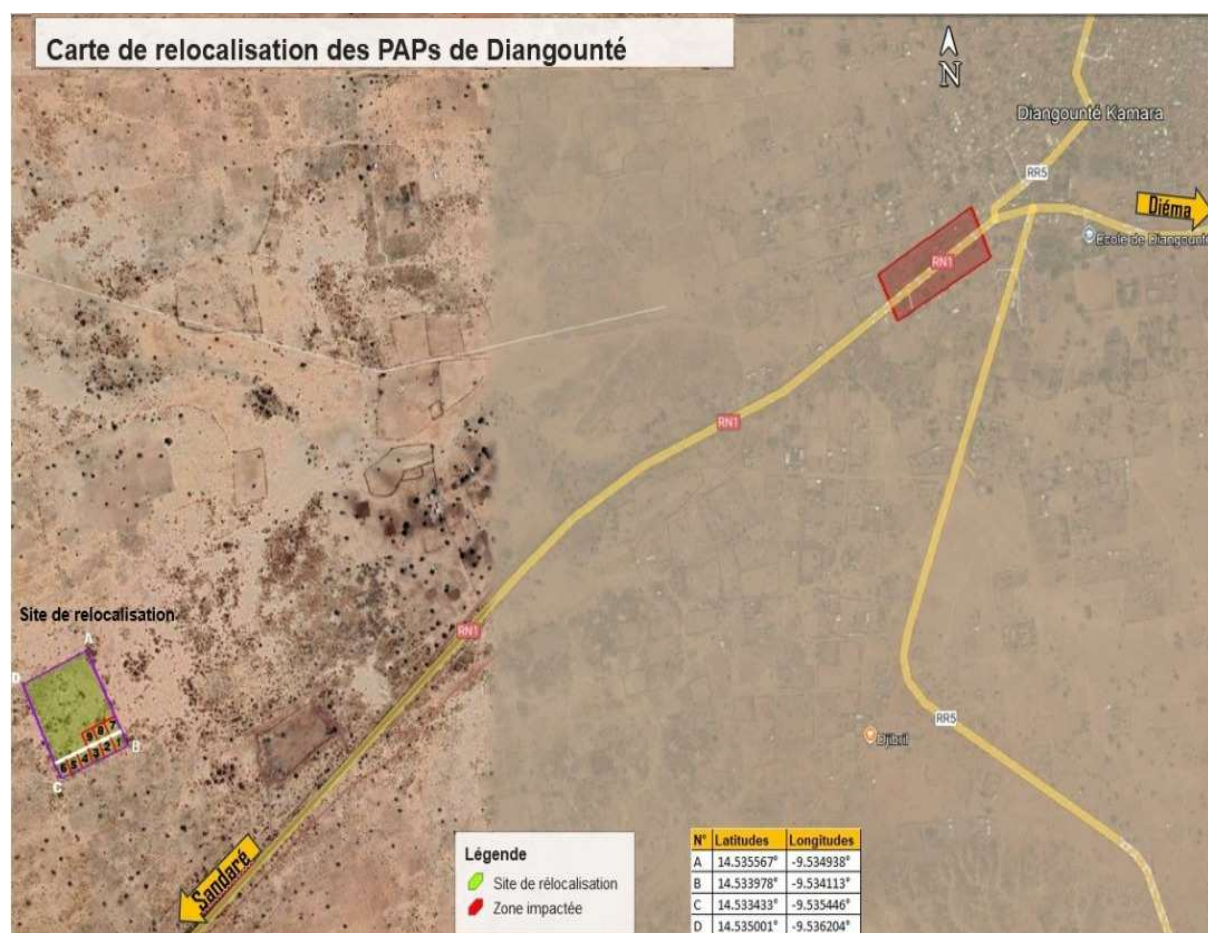


Figure 2 : Carte du site de relocalisation des PAPs de Diangounté



Figure 3 : Carte de relocalisation du site de Gouloumbo/Kemene Tambo



Figure 4 : Carte des zones de relocalisation proposées par les PAPs de Samé Ouolof

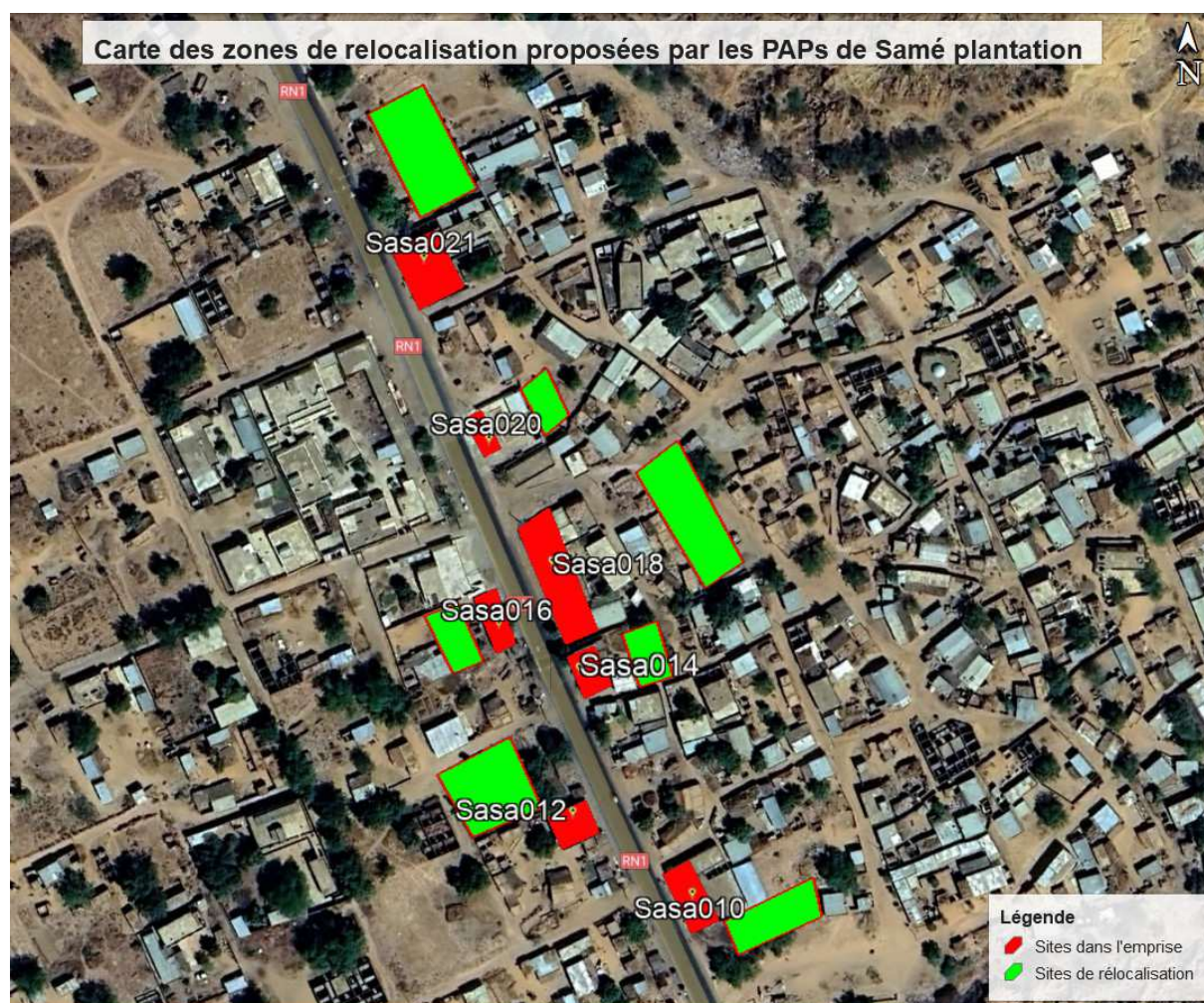


Figure 5 : Carte des zones de relocalisation proposées par les PAPs de Samé plantation